

Réunion du Conseil Municipal de Plouarzel du 9 MAI 2011

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme C. TALARMAIN, absente excusée qui a donné procuration à Mme ARZUR et de Mme S. BUONO OPPORTUNE, absente excusée qui a donné procuration à Monsieur Alain BOURLES. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A)

Six DIA sont étudiées et concernent la vente de propriétés appartenant à : M. et Mme GAUDIN Daniel, Impasse des Guillemots, terrain bâti ; M. et Mme LARS Yves, Croix Neuve/Le Bourg, terrain non bâti ; M. et Mme SUCIN Hervé, 75 impasse des Néréides, terrain bâti ; M. et Mme BELLAT François, 21 rue du Carpont, terrain bâti ; Mme et M QUINQUIS Armelle, Rue de Poul al Loc'h, terrain non bâti ; M. et Mme MAZÉ André, 95 route de Kerescar, terrain bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption de la commune.

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) PAR MISE À JOUR

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ayant subi plusieurs modifications et révisions, portant notamment sur des évolutions de zonage, il convient de les prendre en compte dans le cadre du Droit de Préemption Urbain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le Droit de Préemption Urbain de la commune de Plouarzel couvre toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) issues du P.L.U. de la commune, telles que ces zones se présentent aujourd'hui avec toutes les modifications, révisions et mises à jour apportées à ces plans depuis leur adoption.

RÉALISATION D'UN EMPRUNT PRÉVU AU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011 ET D'UN EMPRUNT PRÉVU AU BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Après étude des 4 propositions reçues, le Conseil Municipal retient l'offre de la BCME (Crédit Mutuel de Bretagne) pour les deux emprunts suivants :

- Emprunt prévu au Budget Primitif 2011 assainissement : 200 000 €
- Emprunt prévu au Budget Primitif 2011 du budget Principal (deuxième partie de l'emprunt bâtiment : extension et restructuration du restaurant scolaire) : 222 500 €

Les emprunts seront réalisés sur 20 ans à taux fixe de 4,58%, avec une périodicité annuelle.

TRAVAUX DE VOIRIE 2011 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à un appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de la Commission des achats et retient l'entreprise SACER, pour un montant TTC de 77 675,80 €.

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE PLOUARZEL

• Cheminement piétonnier de la Place des halles à la Place Saint Arzel

Afin de répondre aux exigences d'accessibilité, la commune souhaite favoriser le cheminement piétonnier dans le centre bourg et notamment entre l'Office Municipal du Tourisme (O.M.T.) et la Place des Halles. Il est proposé de réaliser des trottoirs en béton désactivé et bordures en granit. Le plan d'aménagement prévoit un espace devant le bar « le Nemrod » afin de disposer quelques tables. Le trottoir sera ensuite élargi devant le restaurant « le George Sand » et l'OMT. Accord du Conseil Municipal pour ce schéma d'aménagement.

• Schéma d'aménagement du centre bourg de Plouarzel

Une réflexion d'ensemble est menée sur l'aménagement du bourg dans un périmètre allant de la Rue du Vieux bourg, à Streat Balan. Une consultation portant sur l'établissement d'un schéma directeur et le renforcement de l'attractivité du centre bourg a été lancée. Trois entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission des achats et après en avoir délibéré, choisit le cabinet A3 paysage pour la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 16 000 € HT. Le Conseil Municipal sollicite également une subvention dans le cadre du programme ECO FAUR pour ces études.

Une première partie de ce schéma concerne l'aménagement de la place de la mairie, suite à l'acquisition de la maison Kerebel. Deux cellules commerciales pourraient être implantées à la place du mur en pierres existant. La maison est conservée et serait louée ou vendue à la fin des travaux. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise (C.C.P.I.), dans le cadre de sa compétence transport, souhaite aménager une aire de covoiturage à Menez Crenn (parking du stade de foot). Pour la conception de ce projet, la commune est particulièrement attentive aux questions de sécurité notamment en ce qui concerne l'accès à l'aire de covoiturage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise pour réaliser un pôle d'échange multimodal à Menez Crenn et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'entretien des abords de ce pôle (entretien à la charge de la commune).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CAMPING ET CARAVANING (F.F.C.C.)

Accord du Conseil Municipal pour renouveler en 2012 la réduction de 5% aux adhérents porteurs de la carte F.F.C.C. En contrepartie, la F.F.C.C. fait figurer les campings communaux dans son guide annuel.

SOUTIEN DE LA COMMUNE AU PROJET MÉDI@SCIENCES MIS EN ŒUVRE PAR L'OFFICE DU TOURISME

Médi@sciences, projet qui allie sciences citoyennes et usage de l'Internet coopératif, aura lieu les 28 et 29 mai prochain. À cette occasion, le public est invité à découvrir le village des sciences et à participer aux sorties nature et ateliers multimédias. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal apporte son appui à cette manifestation dont la mise en œuvre incombera à l'Office Municipal du Tourisme et souhaite que les organismes habituellement partenaires de la commune soutiennent l'Office Municipal du Tourisme, notamment en lui versant une subvention.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES AUX INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES : MODIFICATION DES STATUTS

Les communautés du Pays de Brest se sont engagées ensemble dans une réflexion sur la desserte en très haut débit de leur territoire à travers l'élaboration d'un schéma directeur. Cette prise de compétence aura pour objet

1) de poursuivre la réflexion : connaissance complète des fourreaux déjà présents sur le territoire et études opérationnelles (cheminement d'un futur réseau en fibre optique desservant tous les usagers).

2) de mettre en œuvre les actions opérationnelles en vue de préparer la desserte généralisée du territoire.

Le Conseil Municipal délibère et adopte la modification des statuts de la CCPI nécessaire à cette prise de compétence.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

I – AMENAGER LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

1) Les équipements structurants : Travaux dans les centres nautiques. Bâtiments portuaires. 7 zones d'activités communautaires. Locaux d'entreprises.

2) L'habitat : le plan local d'habitat (PLH) : adopté en septembre 2010 ; information aux propriétaires et locataires

3) Les transports : transports des scolaires vers les piscines et centres nautiques ; lignes régulières : nouvelle carte pour septembre 2011, aires multimodales.

4) Voirie : 726 404 € de travaux réalisés pour le compte des communes et 300 856 € pour travaux en régie.

5) La signalisation : mise en place de la nouvelle charte communautaire.

6) Le réseau de randonnée : entretien de 325 km de circuits pédestres et 364 km de circuits VTT.

II – DEVELOPPER LE TERRITOIRE

1) L'animation économique : accueil des porteurs de projets et programme d'actions pour les porteurs de projet.

2) L'action touristique : gestion du pays touristique ; gestion des sites : St Mathieu et Molène (musée du Drummond Castle)

3) Culture et Patrimoine : coordination des écoles de musique, comités de pilotage : maison de l'algue et sémaphore de Molène ; charte pour la langue bretonne

4) Le nautisme : activité touristique, activité scolaire ; mise à disposition de matériels et personnels pour les associations nautiques.

III – PROTEGER LE TERRITOIRE

1) Les espaces naturels : suivi de Natura 2000 ; gestion des espaces publics littoraux ; cartographie des espèces invasives.

2) Les milieux aquatiques : le CRE (Contrat de Restauration et d'Entretien) de l'Ildut. Réseau de piégeurs bénévoles.

3) Sensibiliser et éduquer : Activités pédagogiques ; interventions grand public ; compostage individuel.

IV – PARTICIPER A LA SOLIDARITE DU TERRITOIRE

1) L'emploi : maison de l'emploi : accueil des demandeurs d'emploi et ateliers spécifiques.

2) L'aide alimentaire : collecte alimentaire et distribution : 212 bénéficiaires ; local à disposition des Restos du cœur.

3) L'hébergement : 4 logements d'urgence (2 à Plouarzel, 1 à Locmaria, 1 à Ploudalmézeau) ; 13 accueils en 2010.

4) Le CLIC : 409 entretiens ; conférences et infos.

V – PARTICIPER A LA VIE DES HABITANTS

1) Les aides aux associations et aux communes : aide logistique : prêt de matériel. Aides financières : fonds de concours aux communes pour la réalisation d'équipements structurants (400 000 € en 2010/2011) ; subventions aux associations : 34 755 €.

2) La sécurité des biens et des personnes : Contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : montant 2010 : 876 270 € ; participation pour les locaux : centres de secours de Ploudalmézeau et de Molène.

VI – LA CCPI DANS LE PAYS DE BREST : Participation de la CCPI aux instances et actions du Pays de Brest ; SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Brest ; adhésion à l'ADEUPA (agence d'urbanisme), mission locale (emploi).

VII – DES MOYENS POUR AGIR : les ressources humaines : 100 permanents, 102 contrats saisonniers. Le rapport complet 2010 peut être consulté à la Mairie. L'assemblée donne acte de la présentation du rapport d'activités 2010 de la CCPI à son Président.

RAPPORT SUR LES DECHETS 2010

I – LA COLLECTE DES DECHETS

1) Territoire desservi : les 20 communes de la CCPI (30 circuits, 40 en haute saison) ; les ménages, commerces et entreprises, bâtiments et services publics, campings sont desservis.

2) Deux types de déchets à collecter : les déchets des ménages : la collecte en porte à porte : 275,5 kg / habitant ; la collecte sélective : 160 points répartis sur le territoire ; 152 composteurs vendus ; les déchets non ménagers : les déchets ménagers spéciaux (peinture, pneumatiques, batteries, amiante ...) ; encombrants et incinérables + ferraille ; déchets verts ; gravats + inertes.

3) Faits nouveaux 2010 : début des actions d'optimisation (« stop pub », sensibilisation des professionnels, rencontre avec les usagers) ; nouvel équipement pour la gestion optimisée des déchèteries.

II – LES INDICATEURS TECHNIQUES : les moyens humains : 33 agents ; les moyens matériels : parc de 18 véhicules.

III – LES INDICATEURS FINANCIERS

1) Les comptes 2010 : présentation générale : exploitation : dépenses de l'exercice : 4 720 493 € ; recettes de l'exercice : 4 965 534 € ; résultat d'exploitation : 245 041 € / investissement : dépenses de l'exercice : 815 654 € ; recettes de l'exercice : 512 952 € ; solde : - 302 702 €.

2) La redevance d'ordures ménagères : pas d'augmentation de tarif ; nombre de redevances émises : 22 365.

Après avoir entendu ce rapport, qui est consultable à la mairie, l'assemblée en donne acte à M. le Président de la CCPI.

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2010

I – CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS : territoire desservi : les 20 communes de la CCPI, 8 000 assainissements à contrôler sur le territoire.

- 1) Le nombre de contrôles : assainissements existants : 747 ; diagnostic (avant la vente) : 82 ; assainissements neufs : conception : 239 ; réalisation : 156 ; nombre total de contrôles effectués : 1 222.
- 2) Le résultat des contrôles : état bon ou acceptable : 38 % ; état acceptable sous réserve de travaux : 36 % ; état inacceptable : 20 % ; état indéterminé : 6 %.

II – LES MOYENS : les moyens humains : 4 agents ; les moyens matériels : 2 véhicules, matériel divers, informatique.

III – LES INDICATEURS FINANCIERS

- 1) Les comptes 2010 : présentation générale (fonctionnement + investissement) : dépenses : 115 428 € ; recettes : 88 669 € ; résultat à reporter : 61 390 €
 - 2) La redevance : les tarifs : contrôle de l'existant : 80 €, contrôle du neuf : 120 € ; nombre de redevances émises : 1 214 ; produit perçu : 79 040 €.
- Après avoir entendu ce rapport, qui est consultable à la mairie, l'assemblée en donne acte à M. le Président de la CCPI.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2009/2010

- **Caractéristiques techniques du service** : estimation de la population desservie : 18 789 habitants. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des eaux et de l'Ozone qui assure la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements, l'entretien, le renouvellement. Total des volumes d'eau potable en 2010 : ressources propres : 1 005 278 m³ + importations : 26 722m³. Longueur du réseau hors branchements en km : 425
- **Tarification et recettes du service** : le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Facture d'un usager de 120 m³ : 313,71 € TTC (=+1,12%).
- **Indicateurs de performance du service**. Information sur la qualité de l'eau distribuée par le réseau public en 2010 : l'eau brute : 5 dépassements sur 24 analyses de la valeur limite de 50 mg/l fixée pour les nitrates dans les eaux brutes superficielles utilisées pour la production d'eau de consommation. La mesure des autres paramètres est disponible dans le document complet consultable à la Mairie.
- Les **éléments** suivants sont également **portés à la connaissance de l'assemblée** : Le rendement du réseau de distribution baisse, en raison de sa vétusté. Qualité de l'eau : la tolérance de 18 jours par an de dépassement du taux maxi de nitrates dans l'eau est quasiment atteinte. L'assemblée donne acte de la présentation du rapport d'activités 2010 qui peut être consulté à la mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EXERCICE 2010)

1) RAPPORT DU S.I.V.U. ASSAINISSEMENT PLOUARZEL / LAMPAUL PLOUARZEL

La station d'épuration .Le SIVU est doté d'une station d'épuration de 1000 équivalents habitants à Kervoulou. La restructuration de la station actuelle permet d'avoir une capacité de 4700 équivalents habitants.

Condition d'exploitation du service : Le service est exploité en régie.

Prestations assurées dans le cadre du service : Analyse hebdomadaire de la qualité du rejet (nitrate, ammonium, phosphore), taux de boue dans le bassin d'aération. Contrôle du bon fonctionnement, surveillance et entretien des installations, astreinte. Entretien des canalisations, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.

Nombre d'abonnements décembre 2010 : Plouarzel 765 raccordables ; 530 raccordés. Lampaul Plouarzel : 382 raccordables, 12 raccordés.

Les volumes facturés : Plouarzel 43490 m³ ; 119 m³/jour. Lampaul Plouarzel : 0

Les volumes de boues : 29,72 tonnes de MS

Longueur du réseau : gravitaire : 3075 m +1536m en eau traitée ; refoulement : 4647m+779m en eau traitée

Postes de refoulement : 3 postes de refoulements.

Indicateur financier : Exploitation : dépenses 8398,15 € ; recettes : 41200 / Investissement : dépenses : 1.287353,28 €, recettes : 221.232,40 €

L'assemblée donne acte de la présentation du rapport d'activités 2010 qui peut être consulté à la mairie.

2) SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL

Condition d'exploitation du service Le service est exploité en régie.

Prestations assurées dans le cadre du service : Accueil des usagers, traitement des doléances client. Application du règlement du service, contrôle du bon fonctionnement, surveillance et entretien des installations, astreinte. Contrôle, renouvellement des branchements ; entretien des canalisations, des équipements électromécaniques, des postes de refoulement. La facturation est déléguée à Veolia.

Longueur du réseau : gravitaire : 10745 m ; refoulement : 389 m

Poste de refoulement : 2 postes de refoulement

Prix du service de l'assainissement. Le prix du service de l'assainissement comprend : une part fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Évolution du tarif de l'assainissement (HT): part fixe : 146,16 € ; part proportionnelle : 1,84 €/m³. Taxe de raccordement : 1216,76 €. PRE : 2433,52€. (+1,5% par rapport à 2009). Composante de la facture d'un usager de 120 m³ (HT): 366,96 € (146,16€ abonnement + 220,80€ part proportionnelle)

Indicateur financier : section d'exploitation : dépenses : 309602,48 € ; recettes : 578192,96 € / section d'investissement : recettes : 963 776,67 € ; dépenses : 1 669 416,65 €

L'assemblée donne acte de la présentation du rapport d'activités 2010 qui peut être consulté à la mairie.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE PLOUARZEL DU SYNDICAT MIXTE DU BAS LÉON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande le retrait de la commune de Plouarzel du Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon, qui assure le traitement des boues issues de la station d'épuration de Kervoulou en Plouarzel. Le SIVU adhère au Syndicat Mixte du Bas Léon en lieu et place de la commune.

AFFAIRES DIVERSES

⇒ **Création d'emploi et modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 14/06/2011 (camping et restauration scolaire). Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en conséquence.

⇒ **Station verte.** La commune de Plouarzel a été labellisée « Station Verte » à compter de 2011.

⇒ **Compte rendu de la commission vie associative, vie culturelle, patrimoine.**

- Le projet d'aménagement de la Pointe de Corsen proposé par la CCPI est présenté. Il comprend notamment une table d'orientation et l'aménagement du parking et des sentiers.
- Rencontre avec les clubs de tennis de Plouarzel et Lampaul Plouarzel dans le cadre de la mise en œuvre de fusion des 2 clubs en cours. Un accord de principe avait été donné par la commune pour une participation à l'emploi d'animateur sportif pour le club de tennis de Plouarzel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde une aide de 1535,50€ pour la saison 2010-2011 au club de tennis de Plouarzel.
- Comité de jumelage Plouarzel/Clifden (Irlande). Le président de Chambre de commerce de Clifden s'est montré intéressé par le projet. Une délégation de Clifden pourrait venir à Plouarzel prochainement. Le Conseil Municipal délibère et décide d'octroyer la somme de 75 € à l'association nouvellement créée en vue de mettre en place le comité de jumelage.
- La réunion avec les associations pour définir le planning d'utilisation des salles communales, est prévue le jeudi 16 juin à 20h30.
- Travaux d'insertion des jeunes (CER de Larret) : un chantier est prévu à Ruscumunoc.

⇒ **Concours des Maisons Fleuries.** Nouveauté cette année, les personnes souhaitant concourir doivent s'inscrire à la mairie avant le 13 mai.

⇒ **Le Rugby Club Iroise** de Saint Renan fête cette année ses 30 ans. Trophée des écoles de Rugby de Bretagne et animations ouvertes à tous les 28 et 29 mai à Saint Renan.